

REÇU AU TITRE DES DONNS – PARTICULIER

Ce reçu permet au donateur de bénéficier de la réduction d'impôt sur le revenu de 66 % (art. 200 CGI)

N° d'ordre du reçu

ORGANISME BÉNÉFICIAIRE (PRÉ-REMPLI)

Dénomination **Association MiniBigForest**
Adresse **Villeneuve, 44840 Les Sorinières**
N° SIREN / RNA **848 088 399**
Objet **Reforestation et préservation de l'environnement**
 Œuvre ou organisme d'intérêt général Autres organismes

DONATEUR – À COMPLÉTER

Nom, prénom
Adresse

DON – À COMPLÉTER

€

en toutes lettres :

- Don manuel – numéraire Chèque
 Virement / prélèvement / CB Abandon de frais (bénévole)

Date du versement

Fait à

Les Sorinières, le

Signature et qualité du signataire

Président-e de l'association

L'organisme atteste que le don ne comporte aucune contrepartie directe ou indirecte au profit du donateur. Reçu à conserver par le donateur (à produire en cas de contrôle) et par l'association pendant 6 ans.

REÇU AU TITRE DES DONNS – ENTREPRISE

Ce reçu permet à l'entreprise donatrice de bénéficier de la réduction d'impôt de 60 % (art. 238 bis CGI)

N° d'ordre du reçu

ORGANISME BÉNÉFICIAIRE (PRÉ-REMPLI)

Dénomination **Association MiniBigForest**
Adresse **Villeneuve, 44840 Les Sorinières**
SIREN **848 088 399**
Objet

« Renaturer l'homme et la terre » – reforestation et préservation de l'environnement

Œuvre ou organisme d'intérêt général

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

ENTREPRISE DONATRICE – À COMPLÉTER

Dénomination + forme
SIREN
Adresse

DON – À COMPLÉTER

€

en toutes lettres :

Versement en numéraire

Don en nature

Virement

Chèque

Date de réception

Fait à

Les Sorinières, le

Signature et qualité du signataire

Président·e de l'association

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts. Les contreparties éventuelles doivent rester symboliques (≤ 25 % du don). Reçu à conserver 6 ans.

REÇU AU TITRE DES DONNS – DON EN NATURE

Don en nature ou mécénat de compétences (mise à disposition de personnel, valorisée au coût de revient par l'entreprise)

N° d'ordre du reçu

ORGANISME BÉNÉFICIAIRE (PRÉ-REMPLI)

Dénomination **Association MiniBigForest – loi 1901, organisme d'intérêt général**
SIREN **848 088 399**
Adresse **Villeneuve, 44840 Les Sorinières**

ENTREPRISE DONATRICE – À COMPLÉTER

Dénomination + forme
SIREN
Adresse

DON – À COMPLÉTER

Don en nature (biens, matériel...) Mécénat de compétences (personnel)

Nature du don

.....

€

en toutes lettres :

Période / date

.....

Fait à

Les Sorinières, le

Signature et qualité du signataire

Président·e de l'association

La valorisation d'un don en nature ou d'un mécénat de compétences relève de la responsabilité de l'entreprise donatrice (coût de revient ; pour le personnel : rémunérations et charges, dans la limite de 3 fois le plafond de la sécurité sociale par salarié). L'association mentionne le montant communiqué par l'entreprise.

ATTESTATION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

À remettre à un fonds de dotation ou autre organisme sans but lucratif (qui ne peut pas bénéficier de la réduction mécénat)

ATTESTATION – À COMPLÉTER

L'association **MiniBigForest** (loi 1901, SIREN 848 088 399, Villeneuve, 44840 Les Sorinières), représentée par sa présidente, atteste avoir reçu de :

.....
une contribution financière de € (
.....), versée le et affectée à :
.....

PRÉCISION FISCALE (PRÉ-RÉDIGÉE)

L'organisme versant étant un organisme sans but lucratif non soumis à l'impôt sur les sociétés, ce versement constitue une **contribution financière entre organismes sans but lucratif** et n'ouvre pas droit à la réduction d'impôt mécénat : le reçu fiscal cerfa 2041-MEC est sans objet. La présente attestation en tient lieu de justificatif.

Fait à

Les Sorinières, le

Signature et qualité du signataire

Président·e de l'association

Attestation établie en deux exemplaires — un pour l'organisme versant, un conservé par l'association avec la convention.